



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## 1.6 - Les saisies-arrêts

Une saisie arrêt est une retenue sur salaire réalisée par l'employeur au profit d'un créancier du salarié. La saisie-arrêt doit être prononcée à la demande du créancier par le greffe du tribunal d'instance qui perçoit la saisie arrêt pour la reverser au créancier.

La saisie arrêt est calculée en cascade sur des pourcentages du salaire. on parle de quotité saisissable.

- Calcul :

Tranches annuelles	Quotité saisissable
de 0 à 2 942 €	1/20
de 2 942 € à 5 808 €	1/10
de 5 808 € à 8 720 €	1/5
de 8 720 € à 11 586 €	1/4
de 11 586 € à 14 330 €	1/3
de 14 330 € à 17 379 €	2/3
+ de 17 379 €	Totalité

Attention :

- Chaque limite de tranche est majorée de 1 097 € (91 € par mois) par personne à charge du salarié.
- la rémunération nette perçue par le salarié ne peut être inférieure au RMI
- Le calcul est fait sur le salaire net,
- Les sommes versées qui ont un caractère de dommages et intérêts est qui ne sont pas une contrepartie du travail sont intégralement saisissables (indemnités de licenciement, de clientèle d'un V.R.P., pour rupture abusive, intéressement et participation)

### Exercice F1 :

Monsieur PAULUS est célibataire, avec 1 enfant à charge. Il perçoit le salaire suivant :

Base mensuelle	2 135 €
Prime d'intéressement	153 €
<b>Brut</b>	<b>2 288 €</b>
Cotisations salariales	457 €
<b>Net à payer</b>	<b>1 831 €</b>

- de calculer la quotité saisissable annuelle sur ce salaire (la dette est de 3000 €)
- de calculer la saisie mensuelle
- de calculer la durée de la saisie
- de présenter un tableau récapitulatif des saisies mensuelles du 1<sup>er</sup> au dernier mois

**Exercice F2 :**

Monsieur RUBEN est marié, avec 3 enfants à charge. Il perçoit le salaire suivant :

Base mensuelle	1 830 €
Prime d'ancienneté	110 €
<b>Brut</b>	<b>1 940 €</b>
Cotisations salariales	388 €
<b>Net à payer</b>	<b>1 552 €</b>

- de calculer la quotité saisissable annuelle sur ce salaire (Dette 2000 €)
- de calculer la saisie mensuelle
- de calculer la durée de la saisie
- de présenter un tableau récapitulatif des saisies mensuelles du 1<sup>er</sup> au dernier mois

**A l'aide de l'Internet rechercher le montant du RMI : \_\_\_\_\_**